HAL
open science

La formation technologique du forestier

Jean Venet

▶ **To cite this version:**

Jean Venet. La formation technologique du forestier. Revue forestière française, 1950, 2, pp.95-98. ⟨10.4267/2042/27655⟩. ⟨hal-03382178⟩

HAL Id: hal-03382178

https://hal.science/hal-03382178v1

Submitted on 18 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Autorisation HAL

HAL Authorization

LA FORMATION TECHNOLOGIQUE DU FORESTIER

Indice bibliographique: 07.11 : 3.

Depuis longtemps déjà, le forestier se préoccupe de l'utilisation des produits de ses coupes. Les ouvrages de DUHAMEL DU MONCEAU, le mémoire de CHEVANDIER et WERTHEIM sur les propriétés mécaniques des bois en font foi. Au début du siècle, le Traité d'exploitation commerciale des Bois de MATHEY, puis, pendant et après la guerre de 1914-18, les travaux de MONNIN et de M. le Directeur GUINIER et, enfin, de nos jours, les recherches et les nombreuses publications du Laboratoire Central d'essais des Bois témoignent de cette même préoccupation.

Pendant la guerre de 1939-45 et dans les années qui ont suivi les circonstances économiques ont amené l'Administration forestière à exploiter en régie des coupes d'importance diverse: coupes destinées à assurer un approvisionnement particulier: bois de feu, bois de mines, pilots, traverses; coupes sélectionnant des produits de haute valeur: placages, aviation; coupes à caractère cultural: nettoiements; coupes assurant à une main-d'œuvre dépaysée un travail temporaire, etc.

Le forestier qui, jusqu'à cette guerre (sauf dans les trois départements d'Alsace et de Lorraine où la régie existait déjà), se consacrait surtout à la gestion des forêts soumises, a dû se familiariser avec les questions d'exploitation de coupes et de classement commercial des produits. Il est devenu quelque peu marchand de bois et il lui a fallu connaître les caractéristiques techniques d'une foule de produits habituellement façonnés en forêt, surveiller leur façonnage et en assurer la vente et la livraison.

Les textes qui l'ont guidé dans sa tâche furent peu nombreux. La codification du Bulletin officiel des Services des Prix du 24 décembre 1943 donna la première un classement commercial des bois qui, malgré quelques imperfections et lacunes, a gardé une réelle valeur.

Peu à peu parurent aussi les normes de l'Association Française de Normalisation qui eut le grand mérite d'apporter une certaine uniformité et une certaine clarté dans les termes utilisés en matière de commerce des bois. Certaines définitions gagneraient, à notre avis, à être revisées, par exemple celle de la découpe au premier gros nœud, mais ces normes constituent dès maintenant un excellent instrument de travail.

Des cahiers des charges existaient aussi, qui ont facilité la tâche du forestier exploitant : ceux de certains bassins houillers, les spécifications diverses de la S.N.C.F., les cahiers des charges des P.T.T. et de l'Union des Syndicats de l'Electricité, etc... Grâce à ces textes, généralement très clairs, le Forestier a pu livrer à ces parties prenantes des produits conformes à leurs besoins.

Enfin, mieux que par les textes, c'est par des contacts directs avec les utilisateurs de bois que la formation technologique du forestier s'est trouvée complétée. Les commissions paritaires préfectorales, les commissions d'attribution des coupes, etc., ont créé, entre forestiers et utilisateurs, des liens techniques que des discussions, quelquefois orageuses, n'ont fait heureusement que renforcer. Le forestier a appris à connaaîaatare les besoins du trancheur, du dérouleur, du scieur, du « caissier », du fabricant de merrains, etc... Il a compris pourquoi telle coupe convenait mieux à l'un qu'à l'autre. Il a touché du doigt les difficultés que le terrain, les intempéries, les difficultés matérielles pouvaient causer à l'exploitant, au débardeur, au transporteur, au scieur. Il s'est familiarisé avec les notions de rendement et de prix de revient.

Ces contacts n'ont pas été seulement profitables au forestier. L'utilisateur lui aussi a été amené à mieux comprendre le rôle du forestier-sylviculteur, les raisons des prescriptions du code forestier et des cahiers des charges de l'Administration. Grâce aussi au forestier exploitant, beaucoup d'utilisateurs purent avoir en temps voulu et à un prix abordable les produits nécessaires à leur consommation ou au fonctionnement de leurs usines.

Les exploitations faites en régie par l'Administration forestière ont maintenant à peu près disparu (sauf en Alsace et en Lorraine, dans bon nombre de coupes communales et sur certains chantiers-pilotes maintenus dans un but d'instruction, dans un but sylvicole, ou pour lutter contre une calamité quelconque). Le nombre actuel des Officiers et des Préposés ne permet pas de conserver les chantiers créés pendant la guerre. D'autres tâches plus forestières incombent à l'Administration : remise en valeur de ses forêts dévastées, lutte contre les parasites (bostryches, gui) ou contre le feu, reboisement, etc... Dans l'état actuel des choses, le forestier a donc dû abandonner son rôle d'exploitant.

Doit-il, comme autrefois, se borner à vendre sur pied un certain volume de bois, sommairement classé en bois de feu, bois d'industrie et bois d'œuvre, sans chercher à bien préciser la qualité des produits ainsi livrés au commerce ? La vente en bloc, aux enchères décroissantes, lui laisse, au point de vue estimation argent, une certaine marge de sécurité grâce à laquelle la concurrence entre acheteurs aidant, il est assuré de toujours vendre au meilleur prix. A quoi bon alors tourner encore les yeux vers les usines où le bois devient meuble, fenêtre, brancard de voiture, fond de wagon ou article de ménage ? Que le marchand de bois exploitant

cherche ses clients ! Qu'il « découvre » dans les arbres qu'on lui vend les produits qui lui ont été demandés par les utilisateurs, qu'il les façonne et qu'il les vende ! Tout ceci n'est pas du ressort du forestier.

Cette conception étroite du rôle du forestier est aujourd'hui désuète. Dangereuse pour l'avenir du matériau bois, elle serait de plus préjudiciable aux intérêts du Trésor.

Nos lointains ancêtres, en effet, « récoltaient » dans la forêt : fruits et racines comestibles, miel sauvage, bois de feu, perches de construction, capturaient gibier et poissons, recherchaient les bois convenant pour leur outillage et leurs armes.

Mais la production forestière, considérée comme une « *cueillette* » est une notion périmée. Dès le XVIIe siècle, les forestiers ont cherché à « *produire* » des bois de marine ou des bois de menuiserie. Les conversions en futaie, très en faveur au début de ce siècle, furent une réaction contre l'excédent de bois de feu et la pénurie de bois d'œuvre. Nous devons chercher de nos jours, à *produire* dans nos forêts les bois qui seront nécessaires demain. A chaque station convient la « culture » d'un produit déterminé en appliquant des règles sylvicoles et un aménagement faits pour cela.

Le forestier doit donc connaître avec exactitude la nature et l'importance des besoins actuels de tous les utilisateurs de bois et aussi l'évolution probable de ces besoins afin de savoir ce qu'il doit produire pour demain. Mais on touche là du doigt le gros handicap de la culture forestière. Il faut en effet une trentaine d'années pour faire du bois de papeterie résineux ou de l'emballage peuplier, 30 ou 40 ans pour faire des bois de mine, 50 à 80 pour faire des poteaux, 100 à 120 ans pour faire des sciages sapin 1er et 2e choix, 150 à 180 ans pour faire du hêtre déroulage, 250 ans pour faire du tranchage chêne. Quelle agence de pronostics se hasardera à nous dire ce que sera la vie dans 150 ans ?

En outre, depuis le siècle dernier, le bois se trouve sérieusement menacé par d'autres matériaux. Dans nos foyers, sauf peut-être à la campagne, le chauffage au bois a cédé la place à la houille, au gaz ou à l'électricité, le boulanger cuit son pin u mzout, les mines utilisent des proportions croissantes de soutènements métalliques, fer et béton se sont assuré l'exclusivité pour les supports de lignes à haute tension ; chais et wagons-foudres se font en béton ou en métal vitrifiés, les charpentes des bâtiments sont presque toutes en fer ou en béton armée, la maçonnerie, l'aluminium prennent, en construction, une place croissante, les matières plastiques remplacent le bois pour une foule d'usages.

On a parlé, pendant ces dernières années, de la rareté du matériau bois, rareté qui provenait plutôt d'une mauvaise répartition que d'un véritable manque. Demain on parlera certainement de mévente. Il faut donc, dès maintenant, connaître exactement les re-

proches qu'adressent au bois ceux qui font appel à d'autres matériaux, voir si les défauts ou les insuffisantes du bois sont vraiment irrémédiables. Beaucoup des inconvénients du bois peuvent en effet être évités ou atténués au stade culture forestière, par un meilleur choix des essences, par l'application de nouvelles règles sylvicoles ou d'aménagement. C'est là que le forestier-sylviculteur peut défendre l'avenir du matériau bois.

Ayant étudié de façon précise selon les méthodes les plus modernes les caractères écologiques des stations sur lesquelles croissent ses forêts, connaissant d'autre part les caractéristiques techniques des produits ligneux que demandent les utilisateurs, le forestier pourra « cultiver » du bois de feu à haute valeur calorifique capable de lutter contre la houille, des bois de papeterie blancs et à fibres longues, des bois de mine ayant du nerf tout en étant légers et faciles à travailler pour le mineur, pouvant donc soutenir la concurrence du soutènement métallique, des poteaux à haute résistance mécanique, des sciages à forte proportion de « choix », des billes à placages permettant d'obtenir des contreplaqués susceptibles de rivaliser avec le métal ou d'autres matériaux, etc... C'est en forêt que la lutte du bois contre les matériaux concurrents doit commencer.

Nul ne contestera enfin que ces efforts, en vue de cultiver en forêt les produits précis dont l'industrie a besoin, auront pour résultat certain une augmentation du revenu argent de la forêt.

Il est donc nécessaire que le forestier-sylviculteur connaisse parfaitement les caractéristiques techniques et commerciales des principaux produits forstiers et les règles de culture qui permettent de les obtenir. Tel est le but de l'enseignement de la technologie à l'Ecole forestière et des travaux de la 4e section de la Station de Recherches forestières de Nancy, but encore bien lointain et qui ne sera atteint qu'avec l'aide de tous les forestiers de terrain et de tous les utilisateurs de bois dont nous demandons instamment la collaboration. Dans la Revue Forestière, de courtes chroniques suivront, essayant de préciser successivement, pour chaque produit important, l'état actuel des connaissances.

J. VENET.